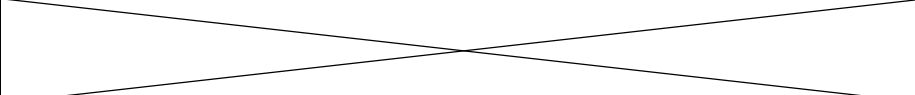


Articles	ID - U13F	ID – U13M	ID- U15F & U15M	ID – U17M & U18F
<b>1 – Composition</b> Le championnat est composé	<b>QUATRE</b> poules de 6 équipes	<b>DEUX</b> poules de 8 équipes	<b>DEUX</b> poules de 8 équipes	<b>DEUX</b> poules de 8 équipes
<b>2 – Système de l'épreuve</b>	<p>Le championnat est découpé en 3 phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Phase 1 – Première phase</b> Les équipes disputent un championnat en rencontres aller/retour à l'issue duquel un classement est établi.</li> <li>- <b>Phase 2 – Deuxième phase</b> Les équipes classées 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> des poules seront qualifiées pour le groupe A Les équipes classées 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> des poules seront qualifiées pour le groupe B Les équipes classées 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> des poules seront qualifiées pour le groupe C Il y aura deux poules par groupe soit 4 équipes, les scores de la première phase sont acquis.</li> <li>- <b>Phase 2 – Phases finales</b> Les deux équipes finissant 1<sup>ère</sup> du groupe A sont qualifiés pour la finale ID.</li> </ul>	<p>Le championnat est découpé en 2 phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Phase 1 – Saison régulière</b> Les équipes disputent un championnat en rencontres aller/retour à l'issue duquel un classement est établi.</li> <li>- <b>Phase 2 – Phases finales</b> Les équipes classées 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> des poules A et B sont qualifiées pour les ½ finales du secteur Pyrénées. D1 : 1<sup>er</sup> A contre 2<sup>ème</sup> B D2 : 1<sup>er</sup> B contre 2<sup>ème</sup> A. Les vainqueurs de ces rencontres sont qualifiés pour la finale ID.</li> </ul>	<p>Le championnat est découpé en 2 phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Phase 1 – Saison régulière</b> Les équipes disputent un championnat en rencontres aller/retour à l'issue duquel un classement est établi.</li> <li>- <b>Phase 2 – Phases finales U15F</b> Les équipes classées 1<sup>ère</sup> des poules A et B sont qualifiées pour la finale ID.</li> <li>- <b>Phase 2 – Phases finales U15M</b> Les équipes classées 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> des poules A et B sont qualifiées pour les ½ finales du secteur Pyrénées. D1 : 1<sup>er</sup> A contre 2<sup>ème</sup> B D2 : 1<sup>er</sup> B contre 2<sup>ème</sup> A. Les vainqueurs de ces rencontres sont qualifiés pour la finale ID.</li> </ul>	<p>Le championnat est découpé en 2 phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Phase 1 – Saison régulière</b> Les équipes disputent un championnat en rencontres aller/retour à l'issue duquel un classement est établi.</li> <li>- <b>Phase 2 – Phases finales</b> Les équipes classées 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> des poules A et B sont qualifiées pour les ½ finales du secteur Pyrénées. D1 : 1<sup>er</sup> A contre 2<sup>ème</sup> B D2 : 1<sup>er</sup> B contre 2<sup>ème</sup> A. Les vainqueurs de ces rencontres sont qualifiés pour la finale ID.</li> </ul>
	Le championnat U13M est réservé aux joueurs U12 et U13 et aux joueurs régulièrement surclassés.	Le championnat U13M est réservé aux joueurs U12 et U13 et aux joueurs régulièrement surclassés.	Le championnat U15 est réservé aux joueurs U14 et U15 et aux joueurs régulièrement surclassés.	Le championnat U17M est réservé aux joueurs U16 et U17 et aux joueurs régulièrement surclassés. Le championnat U18F est réservé aux joueuses U16, U17 et U18 aux joueuses régulièrement surclassées.
	<b>Surclassement :</b> le surclassement en vigueur est celui du niveau <b>DEPARTEMENTAL</b> .			
<b>3 – Joueur(se)s</b>	<p><i>Rappel de l'article 429 - RG de la FFBB : Un joueur des catégories d'âge U15 et moins ne peut participer à plus d'une rencontre sur trois jours de suite (consécutifs) qu'il soit surclassé ou non (à l'exception des tournois, pour autant que le temps de jeu soit réduit, et des phases finales des compétitions nationales).</i></p>	<p><i>Rappel de l'article 429 - RG de la FFBB : Un joueur des catégories d'âge U15 ou U14 pourra participer à deux rencontres sur trois jours de suite (consécutifs) (uniquement pour les rencontres de la catégorie de championnat U15). Un joueur des catégories d'âge U15 pourra effectuer deux matches sur trois jours de suite (consécutifs), y compris dans une catégorie supérieure, sous réserve que le joueur bénéficie du Suivi Médical Réglementaire des Pôles (après avis de la DTN et de la COMED). Un joueur des catégories d'âge U15 et moins ne peut participer à plus d'une rencontre par week-end sportif sur trois jours de suite (consécutifs) qu'il soit surclassé ou non (à l'exception des tournois, pour autant que le temps de jeu soit réduit, et des phases finales des compétitions nationales).</i></p>	<p><i>Rappel de l'article 429.1 - RG de la FFBB : Un joueur des catégories de pratique U17 et plus ne peut participer à plus de deux rencontres sur trois jours de suite (consécutifs)</i></p>	

Articles	ID - U13F	ID – U13M	ID- U15F & U15M	ID – U17M & U18F
<b>4 – Mutualisation possible entre associations</b>	Les équipes en INTER-EQUIPES ou en ENTENTE sont autorisées à jouer.			
<b>5 – Temps de jeu</b>	<b>4 périodes de 8 minutes</b> Mi-temps de 10 minutes Intervalles de 2 minutes entre chaque période. 2 temps morts en 1ère mi-temps 3 temps morts en 2ème mi-temps		<b>4 périodes de 10 minutes.</b> Mi-temps de 10 minutes Intervalles de 2 minutes entre chaque période. 2 temps morts en 1ère mi-temps 3 temps morts en 2ème mi-temps	
<b>6 – Occasion de remplacement supplémentaire</b>	Une occasion de remplacement commence lorsqu'un panier du terrain est marqué dans les deux (2) dernières minutes des 3 premières périodes de la rencontre, seulement pour l'équipe adverse de celle qui a marqué (« panier encaissé »). Dans ce cas précis, le chronomètre devra arrêter le chronomètre de jeu.			
<b>7 – Pas de résultat nul</b>	En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, la rencontre se poursuit par <b>une prolongation de trois (3) minutes et au maximum par une deuxième prolongation de trois (3) minutes</b> , s'il y a encore égalité à la fin de la première prolongation. Si les deux équipes n'ont pas réussi à se départager, quatre joueurs de chaque équipe vont tirer un lancer-franc (en alternance après un tirage au sort du premier tireur). Seuls les joueur(se)s encore qualifié(e)s peuvent participer aux tirs de lancers-francs. Le choix du panier et de la première équipe devant effectuer le premier lancer-franc se feront par tirage au sort. Si après la première série de lancers-francs les deux équipes sont à nouveau à égalité, la même procédure sera appliquée et ceci jusqu'à ce que les deux équipes soient départagées (en alternant l'équipe qui commence par rapport à la 1 <sup>ère</sup> série).		En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, la rencontre se poursuit par <b>une prolongation de cinq (5) minutes et au maximum par une deuxième prolongation de cinq (5) minutes</b> , s'il y a encore égalité à la fin de la première prolongation.  Si les deux équipes n'ont pas réussi à se départager, un joueur de chaque équipe va tirer un lancer-franc. Si après la première série de lancers-francs les deux équipes sont à nouveau à égalité, la même procédure sera appliquée et ceci jusqu'à ce que les deux équipes soient départagées.  Seuls les joueur(se)s encore qualifié(e)s peuvent participer aux tirs de lancers-francs. Le choix du panier et de la première équipe devant effectuer le premier lancer-franc se feront par tirage au sort.	En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, la rencontre se poursuit par autant de prolongation de cinq (5) minutes que cela sera nécessaire pour obtenir un résultat positif.
<b>8 – Forme d'opposition</b>	<b>4 contre 4</b>		<b>5 contre 5</b>	
<b>9 – Matériel et équipements</b>	Grands paniers (3,05m). Ballons : Féminine : <b>Taille 5</b> Masculin : <b>Taille 6</b>		Grands paniers (3,05m). Ballons : Féminine : <b>Taille 6</b> Masculin : <b>Taille 7</b>	
<b>10 – Ligne à 3 points</b>	<b>6,75M</b>			
<b>11 – Temps de possession</b>	Le temps de possession sera géré par l'arbitre. <b>La règle FIBA s'applique dans sa globalité, c'est-à-dire : quand l'équipe attaquante récupère le ballon après qu'il a touché l'anneau, elle dispose de 14 secondes pour tirer (et non plus 24 sec.)</b>			
<b>12 – Logiciel e-marque</b>	Le Logiciel fédéral « e-marque V2 » est <b>OBLIGATOIRE</b> pour la division. Le club recevant doit mettre à disposition des OTM le matériel informatique nécessaire à la tenue du logiciel. <b>Se reporter aux textes référents des « Règlements Sportifs Généraux ».</b>			

Articles	ID - U13F	ID – U13M	ID- U15F & U15M	ID – U17M & U18F
<b>13 – Directives techniques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Toutes les défenses de zone, zone-press sont <b>INTERDITES</b>.</li> <li>Toutes les défenses homme-à-homme (fille-à-fille) tout terrain avec des prises à deux sont <b>INTERDITES</b>.</li> <li>Tous les écrans sur le porteur du ballon sont <b>FORTEMENT DECONSEILLES</b>.</li> <li>Tous les écrans entre non-porteurs du ballon sont <b>FORTEMENT DECONSEILLES</b>.</li> </ul> <p><b>En cas d'entorses aux directives techniques, l'entraîneur devra le faire enregistrer sur la feuille de marque dans la case "réserves".</b></p> <p><u>Sanction(s) en cas de manquement aux directives techniques :</u> Après plusieurs signalements et une constatation d'une personne habilitée par la Commission Technique (ou directement une constatation d'une personne habilitée par la Commission Technique) : la rencontre perdue par pénalité (rencontre constatée par la personne habilitée)</p>		X	
<b>14 – Remise en jeu rapide en zone arrière</b>	<b>Pour favoriser le jeu rapide, l'arbitre ne doit pas toucher le ballon sur les remises en jeu en zone arrière (sauf après une faute ou un temps mort).</b>		X	
<b>15 – Interdiction de remplacement</b>	<b>Les remplacements en zone arrière ne sont donc plus autorisés sauf si une contre-attaque n'est pas possible, c'est à dire en cas de Faute, ou Temps-mort ou Arrêt de jeu prolongé (joueur blessé, ballon dans les tribunes, ...)</b>		X	
<b>16 – Date et horaire des rencontres</b>	La gestion des rencontres est assurée par <b>le Comité Gestionnaire</b> . L'horaire des rencontres est le <b>samedi à 13h00</b> .		La gestion des rencontres est assurée par <b>le Comité Gestionnaire</b> . L'horaire des rencontres est le <b>samedi à 16h30</b> .	La gestion des rencontres est assurée par <b>le Comité Gestionnaire</b> . L'horaire des rencontres est le <b>samedi à 14h30</b>
	Tout changement d'horaire et/ou de date et/ou de lieu doit être adressé 45 jours au moins avant l'indication mentionnée au calendrier de la compétition. En cas de retard, l'association sportive demandant une dérogation, s'expose à une pénalité financière (cf les dispositions financières de la Ligue d'Occitanie). Les délais sont précisés dans l'article 10 des règlements sportifs généraux.			
<b>17 – Report des rencontres</b>	Les rencontres peuvent être avancées mais, en aucun cas, reculées, sauf cas de force majeure dûment justifié.			
<b>18 – Nombre de brûlés (es)</b>	<b>5</b> joueurs (joueuses) devront être brûlés(ées) en cas d'équipe dans une division inférieure.			
<b>19 – Classement</b>	<b>Se reporter aux textes référents des « Règlements Sportifs Généraux ».</b>			
<b>20 – Engagement de plusieurs équipes</b>	<p><u>Dès le début de la phase de Championnat</u> Si l'association sportive engage plusieurs équipes dans une même catégorie dès le début du Championnat, chacune d'entre elle doit être PERSONNALISEES (*). La composition des équipes personnalisées doit être transmise, <b>avant la première journée du Championnat</b>, à la Commission Compétitions chargée de cette phase de compétition : (cf art 43 des Règlements sportifs généraux).</p> <p><u>Les équipes se retrouvent dans des niveaux de compétition différents dans une phase.</u> Si, pour une phase du championnat ces équipes se retrouvent dans des niveaux de compétitions différents, la règle du « BRULAGE » s'appliquera. La liste des joueur(euse)s « brûlé(e)s sera obligatoirement transmise avant la première journée de la phase, à la Commission Compétitions chargée de la gestion de cette phase (cf art 45 – Règlements sportifs généraux). (* ) Equipe PERSONNALISEE : joueur (ses)s nominativement désigné(e)s.</p> <p><b>ATTENTION :</b> Les joueur(se)s désigné(e)s dans une équipe personnalisée ne peuvent changer d'équipe dans le courant d'une même phase, sauf décision de la Commission Compétitions chargée de la gestion de la phase de compétition. Les associations sportives engageant des équipes lors d'une phase doivent appliquer soit la règle de la « personnalisation » soit celle du « brûlage ». En cas de non-transmission, dans les délais prévus ci-dessus, de la liste des équipes personnalisées ou brûlées à la Commission Compétitions compétente, toute rencontre disputée par l'équipe concernée sera déclarée perdue par pénalité jusqu'à complète régularisation de leurs obligations administratives. Les associations sportives ayant des équipes 1 évoluant en championnat de France doivent notamment adresser à la Commission Compétitions, la liste de leurs joueur(se)s brûlé(e)s ne pouvant évoluer dans le Championnat de cette phase, ainsi que le double de leur feuille de marque. Si elles ont plusieurs équipes évoluant dans la même catégorie, elles adresseront la liste des 5 joueur(se)s ne pouvant évoluer en équipe 2, et la liste des joueur(se)s ayant évolué ne serait-ce qu'une fois en championnat de France et ne pouvant évoluer en équipe 3 : (cf art 41 des Règlements sportifs généraux de la Ligue d'Occitanie).</p>			

Articles	ID - U13F	ID – U13M	ID- U15F & U15M	ID – U17M & U18F
<b>21 – Pénalités pour manquement aux règles</b>	Se référer aux Règlements sportifs généraux de la Ligue d'Occitanie et aux dispositions financières.			
<b>23 – Qualifications et licences</b>	<p>Nombre de joueurs autorisés : <b>10 au plus.</b>  <b>0C ou 0CASTCTC ou 0CAST</b> (hors CTC) : <b>pas limitation</b>  <b>1C, 2C, 1CAST, 1CASTCTC, 2CAST, 2CASTCTC, OCT</b> : <b>5 au maximum</b></p> <p><b>Règle supplémentaire pour les Inter-Equipes (IE) dans le cadre des CTC et pour les Ententes (EN) hors CTC :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre <b>MINIMAL</b> de <b>joueurs</b>-joueuses titulaires d'une licence dans le club-porteur : <b>3 minimum</b></li> <li>• Nombre <b>maximal</b> de <b>joueurs</b>-joueuses titulaires <b>d'une licence dans le(s) club(s) partenaire(s)</b>: <b>7 maximum</b></li> </ul>			
<b>24 – Encadrement des équipes de « jeunes »</b>	Les dispositions de l'article 64 des Règlements sportifs généraux de la Ligue d'Occitanie sont en vigueur.			
<b>25 - Officiels</b>	<p><b>S'agissant des Arbitres,</b>  Les arbitres sont désignés par la C.D.O. compétente territorialement, en fonction de la division concernée.</p> <p>Les indemnités d'arbitrage doivent être remboursées, sur la présentation de la convocation, à parts égales, par les deux associations sportives avant la rencontre et selon le barème établi.</p> <p><b>En cas d'absence de désignation,</b> le club qui reçoit étant organisateur, c'est à lui de prévoir une ou deux personnes pour arbitrer la rencontre. Ces personnes doivent obligatoirement être licenciées (licence joueur) et peuvent ne pas être arbitre officiel. Si le club organisateur n'a pas trouvé de personne pour arbitrer, c'est un joueur de l'équipe recevant qui devra obligatoirement officier.  Cet article s'inscrit dans les règlements sportifs généraux de la Ligue d'Occitanie dans le cadre de l'article 21.  Les pouvoirs de l'arbitre (ou des arbitres) ainsi désigné(s) sont applicables conformément à l'article 22 des règlements sportifs généraux de la Ligue d'Occitanie.</p> <p><b>S'agissant des OTM,</b> les dispositions de l'article 27 <b>des règlements généraux de la Ligue</b> sont applicables.</p>			
<b>26 – Délégué du club</b>	<p>Les dispositions de l'article <b>42</b> des Règlements sportifs généraux de la Ligue d'Occitanie sont en vigueur.</p> <p>En cas de défaut de délégué de club, ni de personne majeure licenciée encadrant l'équipe, le ou la Président(e) de l'association sportive recevant sera responsable es-qualité de la bonne tenue de ses licenciés ainsi que de ses accompagnateurs et « supporters » : (cf règlement disciplinaire général de la FFBB)</p>			
<b>27 – Classement fédéral</b>	L'équipement sportif (salle et/ou gymnase) devra bénéficier du classement fédéral (à minima) : <b>H1</b>			
<b>28- Statut des Techniciens</b>	<b>Ne s'applique pas à ces divisions</b>			
<b>29 – Règlement financier</b>	<b>Ne s'applique pas à ces divisions</b>			
<b>30 – Cas particuliers</b>	<p>Tous les cas particuliers qui pourraient survenir en cours ou à la fin de la saison, et non prévus dans le présent règlement, seront traités par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Le BUREAU DEPARTEMENTAL pour les premières et deuxièmes phases ou pour la saison régulière</b></li> <li>• <b>Le BUREAU REGIONAL pour les phases finales</b></li> </ul>			
<b>31 – Structure Organisatrice de la phase régulière</b>	ID U13F: <b>CD 81- TARN</b>	IDU13M : <b>CT 4682- QUERCY GARONNE</b>	IDU15F : <b>CD 1248 - AVEYRON LOZERE</b> IDU15M : <b>CD 09 - ARIEGE</b>	ID U18F : <b>CD 32 - GERS</b> ID U17M : <b>CD 65 –HAUTES PYRENEES</b>
<b>32 – Structure Organisatrice de la phase finale</b>	<b>Ligue Régionale d'Occitanie de Basketball</b> Commission Régionale des Compétitions			